
Annexes documentaires

Annexe documentaire 1

Budget opérationnel

1. La présente annexe documentaire contient des tableaux indiquant les ressources allouées aux programmes de l'OIT. Elle décrit les principales fonctions des programmes mais ne donne pas de détails sur les mandats ou les activités prévues. Enfin, elle explique les changements importants dans le montant des ressources.

Tableau A1-1. Etat récapitulatif des propositions de budget opérationnel pour 2002-03

	Budget 2000-01	Propositions de budget 2002-03	Ecart	
	(en dollars constants de 2000-01)		\$	%
PARTIE I				
Organes directeurs				
Conférence internationale du Travail	9 602 562	9 602 562	–	–
Conseil d'administration	3 729 458	3 729 458	–	–
Principales réunions régionales	558 700	848 630	289 930	51,9
Services juridiques	2 522 832	2 522 832	–	–
Relations, réunions et documents	44 483 119	42 685 169	–1 797 950	–4
	60 896 671	59 388 651	–1 508 020	–2,5
Objectifs stratégiques				
Programmes techniques				
Normes et principes et droits fondamentaux au travail				
Programme focal pour la promotion de la Déclaration	2 400 410	2 810 826	410 416	17,1
Programme focal sur le travail des enfants	2 926 050	3 026 050	100 000	3,4
Normes internationales du travail				
Egalité et emploi	3 640 006	3 640 006	–	–
Protection sociale et condition des travailleurs	4 104 400	4 104 400	–	–
Liberté syndicale	3 178 792	3 231 202	52 410	1,6
Politique et information normatives	2 723 645	3 016 541	292 896	10,8
Gestion du programme	3 531 739	3 631 559	99 820	2,8
Cabinet du directeur exécutif et services communs	2 901 228	2 896 245	–4 983	–0,2
	25 406 270	26 356 829	950 559	3,7
Emploi				
Stratégie en matière d'emploi	9 585 704	9 125 080	–460 624	–4,8
Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité	6 612 562	6 450 072	–162 490	–2,5
Redressement et reconstruction				
Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction	2 075 915	1 942 640	–133 275	–6,4
Investissements à forte intensité d'emplois	1 437 017	1 429 872	–7 145	–0,5
Création d'emplois et développement de l'entreprise				
Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises	4 864 904	4 513 496	–351 408	–7,2
Gestion et citoyenneté d'entreprise	1 987 520	1 752 312	–235 208	–11,8
Coopératives	1 316 932	1 287 976	–28 956	–2,2
Gestion du programme	804 562	788 912	–15 650	–1,9
Promotion des questions de genre	1 272 636	1 272 636	–	–
Entreprises multinationales	1 113 784	970 888	–142 896	–12,8
Cabinet du directeur exécutif et services communs	5 128 491	5 238 364	109 873	2,1
	36 200 027	34 772 248	–1 427 779	–3,9

	Budget 2000-01	Propositions de budget 2002-03	Ecart	
	(en dollars constants de 2000-01)		\$	%
Protection sociale				
Sécurité sociale				
Programme focal sur la sécurité socio-économique	1 941 856	1 941 856	–	–
Politiques et développement de la sécurité sociale	3 286 080	3 426 028	139 948	4,3
Financement, actuariat et statistiques de la sécurité sociale	2 325 950	2 425 950	100 000	4,3
Gestion du programme	445 056	0	–445 056	–100
Protection des travailleurs				
Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork)	8 478 481	7 630 681	–847 800	–10
Conditions de travail	3 851 092	3 749 120	–101 972	–2,6
Migrations internationales	1 563 270	1 624 664	61 394	3,9
Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail	0	1 130 081	1 130 081	n/d
Gestion du programme	774 696	0	–774 696	–100
Cabinet du directeur exécutif et services communs	2 614 687	2 783 935	169 248	6,5
	25 281 168	24 712 315	–568 853	–2,3
Dialogue social				
Activités pour les employeurs	5 455 460	5 455 460	–	–
Activités pour les travailleurs	13 963 950	13 963 950	–	–
Programme focal pour le renforcement du dialogue social	4 151 698	4 067 074	–84 624	–2
Activités sectorielles	9 206 642	8 844 411	–362 231	–3,9
Action gouvernementale, législation du travail et administration du travail	3 307 246	3 079 542	–227 704	–6,9
Cabinet du directeur exécutif et services communs	3 115 691	3 427 655	311 964	10
	39 200 687	38 838 092	–362 595	–0,9
Activités intersectorielles				
Travail décent: appui opérationnel intersectoriel	0	2 969 474	2 969 474	n/d
Egalité entre hommes et femmes	2 026 622	2 026 622	–	–
Statistiques	6 579 622	6 293 830	–285 792	–4,3
Institut international d'études sociales	4 931 020	4 931 020	–	–
Centre international de formation de l'OIT, Turin	5 340 000	5 540 000	200 000	3,7
Relations externes et partenariats	4 515 784	4 515 784	–	–
Groupe des politiques internationales	1 246 414	1 532 206	285 792	22,9
Communication	5 599 375	5 704 924	105 549	1,9
Développement du site Web de l'Organisation	0	790 832	790 832	n/d
Réserves pour les réunions techniques	1 554 102	1 554 102	–	–
	31 792 939	35 858 794	4 065 855	12,8
Total, programmes techniques	157 881 091	160 538 278	2 657 187	1,7
Régions				
Coopération pour le développement				
Cabinet du directeur exécutif	591 395	591 395	–	–
Coopération pour le développement	2 465 877	2 404 732	–61 145	–2,5
Programmes extérieurs en Afrique	40 073 294	40 073 294	–	–
Programmes extérieurs dans les Amériques	36 680 263	36 680 263	–	–
Programmes extérieurs dans les Etats arabes	8 129 430	8 129 430	–	–
Programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique	37 960 606	37 960 606	–	–
Programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale	12 380 652	12 380 652	–	–
	138 281 517	138 220 372	–61 145	–

	Budget 2000-01	Propositions de budget 2002-03	Ecart	
	(en dollars constants de 2000-01)		\$	%
Services d'appui				
Bibliothèque et services d'information	7 397 379	7 046 035	-351 344	-4,7
Informatique et communications	11 625 682	11 768 578	142 896	1,2
Administration interne	31 150 832	29 849 552	-1 301 280	-4,2
Publications	5 392 002	4 998 370	-393 632	-7,3
	55 565 895	53 662 535	-1 903 360	-3,4
Total, objectifs stratégiques	351 728 503	352 421 185	692 682	0,2
Services de management				
Direction générale	6 339 726	6 339 726	-	-
Développement des ressources humaines	15 002 862	15 308 597	305 735	2,0
Services financiers				
Cabinet du directeur exécutif	591 395	591 395	-	-
Services financiers	10 963 368	11 263 368	300 000	2,7
Programmation et gestion	4 796 756	4 700 821	-95 935	-2,0
	37 694 107	38 203 907	509 800	1,4
Autres provisions budgétaires	20 243 879	20 549 417	305 538	1,5
Ajustement pour mouvements de personnel	-3 968 160	-3 968 160	-	-
TOTAL PARTIE I.	466 595 000	466 595 000	-	-
PARTIE II. DÉPENSES IMPRÉVUES				
Dépenses imprévues	875 000	875 000	-	-
PARTIE III. FONDS DE ROULEMENT				
Fonds de roulement				
TOTAL (PARTIES I-III)	467 470 000	467 470 000	-	-

Partie I

Organes directeurs

Tableau A1-2. Budget opérationnel: organes directeurs

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2000-01)	Autres dépenses	Ressources totales
Organes directeurs					
Conférence internationale du Travail	2 / 1	0 / 0	6 415 772	3 186 790	9 602 562
Conseil d'administration	0 / 0	0 / 0	1 703 000	2 026 458	3 729 458
Principales réunions régionales	0 / 0	0 / 0	150 000	698 630	848 630
Services juridiques	13 / 0	6 / 0	2 440 032	82 800	2 522 832
Relations, réunions et documents	121 / 0	209 / 0	38 034 241	4 650 928	42 685 169
Total 2002-03	136 / 1	215 / 0	48 743 045	10 645 606	59 388 651
Total 2000-01	142 / 5	230 / 0	50 959 275	9 937 396	60 896 671

2. *Conférence internationale du Travail* – Cette rubrique indique les coûts directs (tels que les frais d'interprétation, d'élaboration et d'impression des rapports et de location des installations et certaines dépenses de personnel) liés à la tenue de deux sessions de la Conférence pendant la période biennale. On estime que le coût total effectif supporté par l'ensemble du Bureau pour la préparation des documents et les services concernant l'organisation et la tenue de la Conférence ainsi que les documents est supérieur de 9,7 millions de dollars E.-U. par période biennale aux coûts inscrits au budget au titre de cette rubrique. Aux fins des prévisions budgétaires, on a tablé sur l'hypothèse que l'ordre du jour des deux sessions de la Conférence comprendra trois questions inscrites d'office et trois questions inscrites à l'ordre du jour par la Conférence ou le Conseil d'administration. Le montant du budget est resté inchangé.

3. *Conseil d'administration* – Cette rubrique indique les coûts directs (tels que les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance versée aux délégués ainsi que les frais d'interprétation) liés à la tenue des six sessions prévues au cours de la période biennale 2002-03. On estime que le coût total effectif supporté par l'ensemble du Bureau pour la préparation des documents et les services concernant l'organisation ainsi que les réunions et les documents est supérieur de 17,9 millions de dollars par période biennale aux coûts inscrits au budget au titre de cette rubrique. Le montant du budget est resté inchangé.

4. *Principales réunions régionales*. Ce poste prévoit des crédits pour les coûts liés à la tenue de la 15^e Réunion régionale des Amériques à Lima en 2002 et à la 10^e Réunion régionale africaine à Abidjan en 2003. La durée de ces réunions sera de quatre jours. Le budget est augmenté d'environ 290 000 dollars du fait que les deux réunions n'auront pas lieu à Genève. En 2000-01, la Réunion régionale européenne a été organisée à Genève, où le coût du service des réunions est plus bas.

5. *Services juridiques* – Ce titre recouvre les travaux juridiques se rapportant à la Constitution et aux organes directeurs. Ces services s'occupent d'établir et d'examiner les conventions et recommandations internationales du travail et autres instruments. Ils fournissent des avis juridiques sur des questions de personnel, des questions commerciales ou techniques et sur les contrats. Le montant du budget correspondant à ce poste est resté inchangé.

6. *Relations, réunions et documents* – Les fonctions de ce poste consistent à assurer le service des conférences et réunions, notamment en ce qui concerne la traduction, le traitement de texte, l'impression et la distribution des documents ainsi que les services d'interprétation, et à assurer les relations officielles avec les Etats Membres. Les ressources allouées à ce département accusent une diminution de 6/06 années de travail des services organiques et de 15/00 années de travail des services généraux qui est due à un meilleur flux des travaux et aux technologies nouvelles. La production réduite des documents sous forme imprimée en raison des restrictions imposées à la longueur des documents et de leur diffusion électronique aura pour effet de diminuer les coûts de distribution de près de 100 000 dollars.

Objectifs stratégiques

Programmes techniques

Normes et principes et droits fondamentaux au travail

Tableau A1-3. Budget opérationnel: normes et principes et droits fondamentaux au travail

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2000-01)	Autres dépenses	Ressources totales
Objectifs stratégiques – Programmes techniques					
Normes et principes et droits fondamentaux au travail					
Programme focal pour la promotion de la Déclaration	12 / 0	7 / 0	2 345 440	465 386	2 810 826
Programme focal sur le travail des enfants	16 / 0	3 / 0	2 614 848	411 202	3 026 050
Normes internationales du travail					
Egalité et emploi	22 / 6	4 / 0	3 553 656	86 350	3 640 006
Protection sociale et condition des travailleurs	26 / 0	4 / 0	4 053 792	50 608	4 104 400
Liberté syndicale	18 / 0	6 / 0	3 079 872	151 330	3 231 202
Politique et information normatives	14 / 0	6 / 6	2 550 600	465 941	3 016 541
Gestion du programme	4 / 0	21 / 0	2 466 353	1 165 206	3 631 559
Cabinet du directeur exécutif et services communs	7 / 0	4 / 0	1 504 853	1 391 392	2 896 245
Total 2002-03	119 / 6	55 / 6	22 169 414	4 187 415	26 356 829
Total 2000-01	116 / 6	54 / 6	21 656 102	3 750 168	25 406 270

7. Le *Programme focal pour la promotion de la Déclaration* est axé sur la promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, y compris ses procédures de suivi.

8. Le *Programme focal sur le travail des enfants* est chargé d'intégrer tous les aspects de l'action de l'OIT sur le travail des enfants.

9. *Normes internationales du travail*. Ce département est le point focal pour la politique relative aux normes. Il fournit aussi des avis techniques sur les normes du travail et assure le service des mécanismes de contrôle de l'OIT. Outre la gestion et les services communs, il englobe:

- *Egalité et emploi*. Ce service s'occupe des instruments relatifs à l'égalité, au travail forcé, à la politique de l'emploi, aux travailleurs migrants et aux peuples indigènes et tribaux. Il est aussi chargé de la coordination des droits de l'homme.
- *Protection sociale et condition des travailleurs*. Ce service s'occupe des instruments relatifs au travail des enfants (en coopération avec le Programme focal sur le travail des enfants), à l'administration et à l'inspection du travail, à la protection sociale, à la sécurité et la santé, aux conditions de travail et au secteur maritime.
- *Liberté syndicale*. Ce service assure le secrétariat du Comité de la liberté syndicale du Conseil d'administration, qui s'occupe de tous les instruments connexes.
- *Politique et information normatives*. Ce service assiste le Conseil d'administration en relation avec l'approche intégrée des normes du travail et fournit des services d'information juridique à l'intérieur comme à l'extérieur du BIT.
- *Gestion du programme*. Cette unité assure le service des organes de contrôle et le suivi des ratifications et de l'établissement des rapports.

10. *Cabinet du directeur exécutif et services communs*. Cette rubrique couvre le poste du directeur exécutif ainsi que la coordination et le soutien de l'ensemble des activités menées dans le secteur.

11. Les ressources consacrées au secteur ont augmenté de 950 000 dollars. Pour renforcer les travaux sur la Déclaration, les ressources ont été accrues de 410 000 dollars, ce qui tient en grande partie à une augmentation de 2/00 années de travail des services organiques et 1/00 année de travail des services généraux. Pour promouvoir les travaux sur la politique relative aux normes, et notamment les consultations officieuses avec les mandants, les ressources du programme Politique et information normatives ont été augmentées de 293 000 dollars. Une hausse de 52 410 dollars est prévue pour le programme Liberté syndicale, de même qu'un accroissement de 100 000 dollars pour la commission d'experts. Outre une augmentation des ressources de 100 000 dollars au titre du Programme focal sur le travail des enfants, il est prévu de renforcer encore le secteur en transformant cinq postes d'experts dans des équipes multidisciplinaires en postes d'experts de l'IPEC.

Secteur de l'emploi

Tableau A1-4. Budget opérationnel: emploi

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2000-01)	Autres dépenses	Ressources totales
Objectifs stratégiques – Programmes techniques					
Emploi					
Stratégie en matière d'emploi	39 / 6	20 / 4	7 365 080	1 760 000	9 125 080
Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité	28 / 0	16 / 0	5 355 072	1 095 000	6 450 072
Redressement et reconstruction					
Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction	7 / 0	7 / 0	1 592 640	350 000	1 942 640
Investissements à forte intensité d'emplois	6 / 0	4 / 0	1 195 872	234 000	1 429 872
Création d'emplois et développement de l'entreprise					
Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises	21 / 0	7 / 4	3 621 392	892 104	4 513 496
Gestion et citoyenneté d'entreprise	9 / 0	2 / 0	1 455 312	297 000	1 752 312
Coopératives	5 / 0	4 / 0	1 052 976	235 000	1 287 976
Gestion du programme	2 / 0	5 / 0	708 912	80 000	788 912
Promotion des questions de genre	6 / 0	2 / 0	1 026 624	246 012	1 272 636
Entreprises multinationales	5 / 0	2 / 0	883 728	87 160	970 888
Cabinet du directeur exécutif et services communs	8 / 0	8 / 0	1 948 925	3 289 439	5 238 364
Total 2002-03	136 / 6	77 / 8	26 206 533	8 565 715	34 772 248
Total 2000-01	137 / 6	81 / 8	26 687 925	9 512 102	36 200 027

12. *Stratégie en matière d'emploi.* Ce département analyse l'évolution de l'emploi à l'échelle mondiale, mène des recherches et fait rapport sur l'incidence sur l'emploi des politiques et mesures macroéconomiques, financières et autres.

13. Le *Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité* vise à accroître les investissements dans la formation, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables. Il favorise également les partenariats entre les agences pour l'emploi publiques et privées et les prestataires de formation afin de promouvoir le travail décent et de veiller à ce qu'ils puissent répondre conjointement aux besoins en évolution du marché du travail.

14. Le titre *Redressement et reconstruction* recouvre:

- Le *Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction*, qui amorce et coordonne les réponses de l'OIT aux crises.
- Les *Investissements à forte intensité d'emplois*, unité chargée de promouvoir le travail décent par l'exécution à forte intensité d'emplois de travaux publics d'infrastructure.

15. La rubrique *Création d'emplois et développement de l'entreprise* englobe:

- Le *Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises*, qui appuie la création d'emplois et le travail décent dans les petites entreprises et microentreprises et favorise la mise à niveau des entreprises du secteur informel.
- L'unité *Gestion et citoyenneté d'entreprise*, qui encourage l'adoption de pratiques de gestion qui soient conformes aux principes fondamentaux de l'OIT et aux normes internationales du travail, y compris au moyen d'initiatives privées volontaires.
- Le programme *Coopératives*, qui vise à renforcer les coopératives et les entreprises collectives similaires.

16. *Promotion des questions de genre*. Ce département est chargé de faciliter l'intégration de ces questions dans les activités de promotion de l'emploi de l'OIT et met concrètement l'accent sur la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les femmes.

17. *Entreprises multinationales*. Cette unité assure la promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

18. *Cabinet du directeur exécutif et services communs*. Cette rubrique couvre le poste du directeur exécutif ainsi que la coordination et le soutien de toutes les activités du secteur.

19. Les ressources du budget ordinaire allouées à ce secteur ont été diminuées de 1 428 000 dollars par rapport à 2000-01, ce qui s'explique en grande partie par une réduction de 1/00 année de travail des services organiques et 4/00 années de travail des services généraux, et de 946 000 dollars au titre des dépenses non afférentes au personnel. Cette diminution est compensée par une augmentation des ressources dans les programmes intersectoriels qui comportent une forte composante emploi. De plus, la baisse prévue des dépenses pour la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires aura pour effet de réduire le volume de travail du secteur lié à la gestion des projets de coopération technique.

Secteur de la protection sociale

Tableau A1-5. Budget opérationnel: protection sociale

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2000-01)	Autres dépenses	Ressources totales
Objectifs stratégiques – Programmes techniques					
Protection sociale					
Sécurité sociale					
Programme focal sur la sécurité socio-économique	10 / 0	4 / 0	1 767 456	174 400	1 941 856
Politiques et développement de la sécurité sociale	17 / 0	8 / 0	3 106 224	319 804	3 426 028
Financement, actuariat et statistiques de la sécurité sociale	10 / 6	8 / 0	2 177 400	248 550	2 425 950
Protection des travailleurs					
Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork)	37 / 0	16 / 0	6 641 136	989 545	7 630 681
Conditions de travail	18 / 0	8 / 0	3 249 120	500 000	3 749 120
Migrations internationales	8 / 0	4 / 0	1 481 664	143 000	1 624 664
Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail	5 / 0	2 / 0	883 728	246 353	1 130 081
Cabinet du directeur exécutif et services communs	6 / 0	6 / 0	1 493 885	1 290 050	2 783 935
Total 2002-03	111 / 6	56 / 0	20 800 613	3 911 702	24 712 315
Total 2000-01	115 / 2	61 / 2	21 973 099	3 308 069	25 281 168

20. La branche *Sécurité sociale* regroupe trois programmes:

- *Programme focal sur la sécurité socio-économique.* Axé sur l'étude des questions de sécurité sociale et économique, il apporte un appui à l'élaboration des politiques et aux activités de coopération technique.
- *Politiques et développement de la sécurité sociale.* Ce programme porte sur l'élaboration de politiques et de stratégies qualitatives destinées à améliorer les systèmes nationaux de sécurité sociale et sur la fourniture de conseils et d'une aide techniques.
- *Financement, actuariat et statistiques de la sécurité sociale.* Analyse quantitative des systèmes nationaux de sécurité sociale existants ou prévus; conseil et formation au profit des gouvernements, des partenaires sociaux et des organismes de sécurité sociale.

21. La branche *Protection des travailleurs* regroupe trois programmes:

- *Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork).* Améliorer les politiques et programmes de prévention tels que l'utilisation volontaire des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé, la promotion de la santé des travailleurs et la sensibilisation aux questions d'environnement dans le monde du travail. Cet objectif est subordonné à l'application des normes de l'OIT.
- *Conditions de travail.* Sensibiliser les mandants de l'OIT à la nécessité d'adopter des politiques et des pratiques destinées à améliorer les conditions de travail et d'emploi et le respect de la dignité des travailleurs.
- *Migrations internationales pour l'emploi.* Appui à l'élaboration de politiques et programmes nationaux propres à protéger efficacement les travailleurs migrants en leur garantissant l'égalité de traitement et de chances. But: essayer de parvenir à un consensus international sur la meilleure manière de gérer les migrations de main-d'œuvre.
- *Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail.* Evaluer, par le biais de l'information, de l'éducation et de la communication, l'incidence du VIH/SIDA et prévenir son extension dans le monde du travail. Défendre les droits des personnes atteintes de cette maladie et favoriser la création de programmes nationaux destinés à répondre aux besoins des travailleurs concernés et des personnes à leur charge et leur offrir de plus grandes possibilités d'emploi et de revenu.

22. *Cabinet du directeur exécutif et services communs.* Aider le directeur exécutif; coordonner les activités de l'ensemble du secteur et leur apporter un appui.

23. Les ressources du secteur de la protection sociale ont été amputées d'environ 569 000 dollars (réduction de 3/08 années de travail des services organiques et de 5/02 années de travail des services généraux), cette baisse étant contrebalancée par une augmentation de 603 633 dollars des dépenses non afférentes au personnel. Dans la branche Sécurité sociale, les ressources non afférentes au personnel affectées aux programmes Politiques et développement de la sécurité sociale et Financement, actuariat et statistiques de la sécurité sociale ont été augmentées en transformant près de la moitié des ressources précédemment affectées à la direction de la branche. La réduction de 847 800 dollars du programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement a servi en grande partie à financer le nouveau Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail. Les ressources affectées au Cabinet du directeur exécutif et aux services communs ont été accrues de 2/00 années de travail des services généraux.

Secteur du dialogue social

Tableau A1-6. Budget opérationnel: dialogue social

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2000-01)	Autres dépenses	Ressources totales
Objectifs stratégiques – Programmes techniques					
Dialogue social					
Activités pour les employeurs	18 / 0	7 / 0	3 239 136	2 216 324	5 455 460
Activités pour les travailleurs	42 / 0	18 / 0	7 599 504	6 364 446	13 963 950
Programme focal pour le renforcement du dialogue social	18 / 0	10 / 0	3 493 008	574 066	4 067 074
Activités sectorielles	38 / 0	12 / 0	6 618 966	2 225 445	8 844 411
Action gouvernementale, législation du travail et administration du travail	14 / 0	6 / 0	2 508 288	571 254	3 079 542
Cabinet du directeur exécutif et services communs	7 / 0	12 / 0	2 144 525	1 283 130	3 427 655
Total 2002-03	137 / 0	65 / 0	25 603 427	13 234 665	38 838 092
Total 2000-01	137 / 0	65 / 4	25 631 635	13 569 052	39 200 687

24. *Activités pour les employeurs.* Promouvoir, en coopération avec tous les secteurs et départements du BIT, les objectifs de l'Organisation, et exercer une influence sur les activités de cette dernière en renforçant les organisations d'employeurs grâce à des programmes de coopération technique et en aidant ces organisations à mieux faire entendre leur voix dans le domaine politique et législatif. Favoriser l'amélioration de la gestion de ces organisations et de leur aptitude à servir les employeurs. Permettre aux employeurs de participer efficacement aux activités de l'OIT en les informant des vues de l'Organisation et des faits récents la concernant et en portant à la connaissance du Bureau les opinions des employeurs.

25. *Activités pour les travailleurs.* Promouvoir, en coopération avec tous les secteurs et départements du BIT, les objectifs de l'Organisation, et exercer une influence sur les activités de cette dernière en apportant un appui aux organisations de travailleurs par le biais de l'éducation ouvrière et d'une assistance pour l'élaboration des politiques syndicales. Promouvoir les normes internationales du travail et les mesures destinées à mettre en œuvre les priorités du programme sur le travail décent en apportant un appui aux activités des organisations de travailleurs aux niveaux régional et national. Ces activités permettent une expression claire des priorités et des politiques syndicales dans toutes les activités de l'Organisation et aident les syndicats à se familiariser avec les objectifs de l'OIT et à les appuyer; elles permettent aussi aux délégués des travailleurs de représenter plus efficacement ceux-ci dans les réunions de l'Organisation et aident le Bureau dans ses relations avec les organisations de travailleurs.

26. *Programme focal pour le renforcement du dialogue social.* Ce programme collabore avec tous les secteurs et départements du BIT en vue de promouvoir le concept de dialogue social en tant qu'élément indispensable de la participation démocratique à la prise de décisions à tous les niveaux. Il aide les mandants à renforcer les institutions et les mécanismes du dialogue social, et aussi à prendre en considération les questions d'égalité entre les sexes.

27. *Activités sectorielles.* Grâce aux différents moyens d'action que lui procure l'OIT, ce programme s'intéresse aux questions sociales et du travail dans 22 secteurs de l'activité économique et contribue à renforcer les connaissances de l'Organisation dans ce domaine. L'un de ses principaux moyens d'action est l'organisation de réunions sectorielles qui permettent aux mandants de l'OIT d'examiner des questions d'intérêt commun et, par conséquent, de promouvoir le dialogue social sectoriel. En outre, il assure la promotion de la dimension sectorielle du programme sur le travail décent.

28. *Action gouvernementale, législation du travail et administration du travail.* Ce programme aide les gouvernements en ce qui concerne l'administration du travail, la législation du travail et des services publics et le rôle de l'Etat dans le dialogue social avec les travailleurs.

29. *Cabinet du directeur exécutif et services communs.* Aide au directeur exécutif, coordination des activités de l'ensemble du secteur et appui à ces activités.

30. Les ressources de ce secteur ont été réduites d'environ 363 000 dollars au niveau des dépenses non afférentes au personnel. Alors que l'effectif global reste le même dans l'ensemble, 1/00 année de travail des services organiques a été transférée d'Activités sectorielles à Services communs, ce qui permettra de faire passer l'appui aux réunions sectorielles à 3/00 années de travail des services organiques. Activités sectorielles comprend maintenant un appui statistique financé dans le cadre des ressources existantes. Pour renforcer l'appui informatique (LAN) dans l'ensemble du secteur et aligner l'effectif des services généraux sur celui des services organiques, 2/00 années de travail des services généraux ont été transférées d'Action gouvernementale, législation du travail et administration du travail à Services communs.

Activités intersectorielles

Tableau A1-7. Budget opérationnel: activités intersectorielles

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2000-01)	Autres dépenses	Ressources totales
Objectifs stratégiques – Programmes techniques					
Activités intersectorielles					
Travail décent: appui opérationnel intersectoriel	10 / 0	3 / 0	2 053 248	916 226	2 969 474
Egalité entre hommes et femmes	8 / 0	3 / 0	1 471 680	554 942	2 026 622
Statistiques	24 / 0	28 / 6	5 841 288	452 542	6 293 830
Institut international d'études sociales	/	/	–	4 931 020	4 931 020
Centre international de formation de l'OIT, Turin	/	/	–	5 540 000	5 540 000
Relations externes et partenariats	16 / 0	19 / 0	3 665 547	850 237	4 515 784
Groupe des politiques internationales	8 / 0	2 / 0	1 387 056	145 150	1 532 206
Communication	18 / 0	11 / 0	3 577 632	2 127 292	5 704 924
Développement du site Web de l'Organisation	4 / 0	2 / 0	740 832	50 000	790 832
Réserve pour les réunions techniques	3 / 3	0 / 0	464 412	1 089 690	1 554 102
Total 2002-03	91 / 3	68 / 6	19 201 695	16 657 099	35 858 794
Total 2000-01	74 / 3	62 / 6	15 720 756	16 072 183	31 792 939

31. *Travail décent: appui opérationnel intersectoriel.* Ce nouveau programme mènera certaines activités liées au programme sur le travail décent, en particulier au niveau national, apportera un appui à la collaboration intersectorielle des programmes techniques et contribuera au renforcement des liens entre le siège et le terrain, en coopération avec les équipes sur le travail décent. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans la partie stratégique du budget.

32. *Egalité entre hommes et femmes.* Ce programme apporte un appui à la mise en œuvre d'une stratégie d'intégration des questions relatives à l'égalité entre les sexes dans tous les aspects des travaux de l'OIT, tant au siège que sur le terrain. Il permet à l'Organisation d'étendre ses connaissances sur ces questions et de contribuer de façon plus manifeste à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Les ressources affectées à ce programme restent inchangées par rapport à l'exercice biennal 2000-01.

33. *Statistiques.* Ce programme encourage et appuie les initiatives visant à améliorer l'information statistique des Etats Membres et élabore des compilations internationales de statistiques sur le travail qui sont complètes, comparables, faciles à utiliser et aussi à jour que possible. Ses ressources ont été amputées d'environ 286 000 dollars grâce à la réduction des coûts d'impression de l'*Annuaire des*

statistiques du travail. On enregistre une augmentation du travail statistique dans les programmes techniques, en particulier dans le secteur du dialogue social.

34. L'*Institut international d'études sociales* est un lieu stratégique où l'on étudie les nouveaux aspects des politiques du travail qui ont une incidence sur l'OIT. Il offre par ailleurs un moyen de dialogue libre et informel entre les chercheurs du monde entier, le personnel du BIT et les mandants de l'Organisation, ainsi que des programmes de formation en politique sociale. Le montant des ressources reste inchangé par rapport à l'exercice biennal 2000-01.

35. Le *Centre international de formation de l'OIT, Turin*, élabore et dispense des cours de formation concernant l'OIT et les priorités de ses mandants. De nombreux cours peuvent être suivis au centre, d'autres à distance. Une augmentation de 200 000 dollars est prévue pour la création d'un système permettant de prolonger les relations et le dialogue avec les personnes qui suivent une formation ou participent à des réunions de l'OIT.

36. Le *Bureau des relations extérieures et des partenariats* apporte son soutien au Directeur général et au Bureau pour ce qui est des relations avec le système multilatéral, renforce les liens avec les organisations du système des Nations Unies et autres partenaires internationaux et fait valoir les perspectives et les positions de l'OIT auprès de ces organisations et à l'occasion de réunions et de tribunes organisées par la communauté internationale. Au sein du bureau, le *Groupe des politiques internationales* conduit des recherches sur les méthodes et des analyses des politiques et précise la ligne générale de l'OIT à cet égard. Les ressources du Groupe des politiques internationales ont été augmentées de 2/00 années de travail des services organiques, en particulier pour appuyer les travaux du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation. Le *Bureau de liaison de New York* est le point de contact direct avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les organismes des Nations Unies établis à New York.

37. *Communication.* Ce programme est chargé d'appuyer les autres services du Bureau en informant les médias, les milieux spécialisés et le grand public sur les opinions et actions de l'OIT. Par rapport à la période biennale 2000-01, son budget a été augmenté d'environ 106 000 dollars par l'adjonction d'une année de travail des services organiques, compensée par une légère réduction des dépenses non afférentes au personnel. Cette année de travail supplémentaire sera utilisée pour faciliter la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication.

38. *Développement du site Web de l'Organisation.* Les systèmes Internet (OIT) et Intranet (BIT) ont été mis en place par le Bureau de programmation et de gestion, qui ne peut continuer à consacrer des ressources à la constitution d'une capacité qui n'entre pas dans son mandat. Les ressources affectées au développement du site Web sont donc prévues de manière séparée. Une décision sera prise ultérieurement en ce qui concerne la reddition des comptes. Le site Web de l'Organisation fait partie intégrante du dispositif d'exécution des programmes techniques de l'OIT et figure donc dans les activités intersectorielles.

39. La *Réserve pour les réunions techniques* est destinée à couvrir les frais liés à l'établissement des rapports de neuf réunions techniques et à l'organisation de ces réunions. Dans le passé, ces ressources apparaissaient sous le secteur technique responsable de la réunion. On prévoit actuellement d'organiser la 17^e Conférence internationale des statisticiens du travail et la prochaine session du Comité mixte OIT/OMS de la santé au travail au cours de la période biennale 2002-03. Une partie de la réserve a été affectée à ces deux réunions. Le Conseil d'administration sera invité, lors de ses prochaines sessions, à se prononcer sur ce sujet et sur la composition des sept autres réunions.

Régions

Tableau A1-8. Budget opérationnel: régions

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2000-01)	Autres dépenses	Ressources totales
Objectifs stratégiques – Régions					
Coopération pour le développement					
Cabinet du directeur exécutif	2 / 0	2 / 0	582 128	9 267	591 395
Coopération pour le développement	13 / 0	4 / 9	2 334 252	70 480	2 404 732
Programmes extérieurs en Afrique	143 / 0	322 / 0	27 208 769	12 864 525	40 073 294
Programmes extérieurs dans les Amériques	114 / 0	186 / 0	25 530 373	11 149 890	36 680 263
Programmes extérieurs dans les Etats arabes	29 / 1	44 / 0	5 674 036	2 455 394	8 129 430
Programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique	128 / 6	298 / 0	26 939 368	11 021 238	37 960 606
Programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale	41 / 0	58 / 0	8 505 988	3 874 664	12 380 652
Total 2002-03	470 / 7	914 / 9	96 774 914	41 445 458	138 220 372
Total 2000-01	471 / 0	901 / 0	96 603 699	41 677 818	138 281 517

40. *Coopération pour le développement* constitue le principal point focal des relations de l'OIT avec les donateurs et doit répondre devant le Conseil d'administration des questions relatives à la coopération technique, y compris de l'élaboration et du suivi des politiques et programmes connexes. Ce programme est chargé de la mobilisation des ressources, de l'élaboration des accords et de l'information des donateurs sur l'utilisation des fonds, ce qui exige une coordination avec les départements techniques et extérieurs sur les politiques et procédures en matière de coopération technique. Les ressources de ce programme ont été réduites d'environ 61 000 dollars.

Programmes extérieurs en Afrique

41. Le bureau régional de l'OIT à Abidjan est chargé de la gestion et de la supervision des bureaux de l'OIT situés dans la région, ainsi que de l'appui administratif à ces bureaux.

42. Les bureaux de l'OIT sont situés dans les villes suivantes: Abidjan, Addis-Abeba, Alger, Antananarivo, Le Caire, Dakar, Dar es-Salaam, Kinshasa, Lagos, Lusaka, Pretoria et Yaoundé.

43. Il existe six équipes consultatives multidisciplinaires:

- l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Afrique occidentale, qui est située à Abidjan et dessert les pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Nigéria et Togo;
- l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Afrique orientale, qui est située à Addis-Abeba et dessert les pays suivants: Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Seychelles, Somalie et République-Unie de Tanzanie;
- l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Afrique du Nord, qui est située au Caire et dessert les pays suivants: Algérie, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Soudan et Tunisie;
- l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Afrique sahélienne, qui est située à Dakar et dessert les pays suivants: Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone;
- l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Afrique australe, qui est située à Harare et dessert les pays suivants: Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe;
- l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Afrique centrale, qui est située à Yaoundé et dessert les pays suivants: Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

Le montant total des ressources pour la région reste inchangé par rapport à l'exercice biennal 2000-01.

Programmes extérieurs dans les Amériques

44. Le bureau régional de l'OIT à Lima est chargé de la gestion et de la supervision des bureaux de l'OIT situés dans la région, ainsi que de l'appui administratif à ces bureaux. Il est responsable de la planification et de la gestion des activités de l'OIT dans les pays andins.

45. Les bureaux de l'OIT sont situés dans les villes suivantes: Brasilia, Buenos Aires, Mexico, Port of Spain et San José. Le bureau de correspondance de Washington sert de centre de liaison pour les Etats-Unis.

46. Il existe quatre équipes consultatives multidisciplinaires:

- l'Equipe consultative multidisciplinaire pour les Caraïbes, qui est située à Port of Spain et dessert les pays suivants: Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago;
- l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Amérique australe, qui est située à Santiago et dessert les pays suivants: Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay;
- l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Amérique centrale, qui est située à San José et dessert les pays suivants: Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua et Panama;
- l'Equipe consultative multidisciplinaire pour les pays andins, qui est située à Lima et dessert les pays suivants: Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela.

47. Le Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) à Montevideo continuera, en coopération avec les équipes multidisciplinaires, de renforcer et de consolider le réseau d'établissements de formation professionnelle. Il participe à la fourniture d'avis aux mandants pour l'élaboration des politiques et programmes de formation professionnelle.

48. Le montant total des ressources pour la région reste inchangé par rapport à l'exercice biennal 2000-01.

Programmes extérieurs dans les Etats arabes

49. Le bureau régional de l'OIT à Beyrouth s'occupe des tâches suivantes: gestion régionale, appui administratif à la gestion globale des activités de l'OIT dans la région, gestion financière du programme régional, suivi régional du développement économique et social, maintien de relations avec les institutions régionales et diffusion d'informations sur les activités de l'OIT.

50. L'Equipe consultative multidisciplinaire pour les Etats arabes est située à Beyrouth et dessert les pays suivants: Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, République arabe syrienne et Yémen, ainsi que les territoires autonomes palestiniens de Gaza et de la Rive occidentale.

51. Le montant total des ressources pour la région reste inchangé par rapport à l'exercice biennal 2000-01.

Programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique

52. Le bureau régional de l'OIT à Bangkok est chargé de la gestion et de la supervision des bureaux de l'OIT situés dans la région, ainsi que de l'appui administratif à ces bureaux.

53. Les bureaux de l'OIT sont situés dans les villes suivantes: Bangkok, Beijing, Colombo, Dacca, Hanoi, Islamabad, Djakarta, Katmandou, Manille, New Delhi et Suva. Un bureau de correspondance est situé à Tokyo.

54. Il existe trois équipes consultatives multidisciplinaires:

- l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Asie de l'Est, qui est située à Bangkok et dessert les pays suivants: Cambodge, Chine, République de Corée, République démocratique populaire lao, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Singapour, Thaïlande et Viet Nam;

- l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, qui est située à Manille et dessert les pays suivants: Fidji, Iles Salomon, Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines et pays insulaires du Pacifique Sud;
- l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Asie du Sud, qui est située à New Delhi et dessert les pays suivants: Afghanistan, Bangladesh, Inde, République islamique d'Iran, Népal, Pakistan et Sri Lanka.

Le montant total des ressources pour la région reste inchangé par rapport à l'exercice biennal 2000-01.

Programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale

55. Le bureau régional de l'OIT à Genève est chargé de la planification, de la coordination et de la mise en œuvre des activités de l'OIT dans la région et des relations avec les autres institutions, en particulier la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne (UE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

56. Les bureaux de correspondance participent à la mobilisation de fonds et à la promotion du programme de coopération technique. Ils entretiennent et développent les relations avec des institutions et des organisations nationales et internationales, et notamment les organisations d'employeurs et de travailleurs. Il existe six bureaux de correspondance, à Ankara, Bonn, Londres, Madrid, Paris et Rome, et un bureau de liaison à Bruxelles. Il existe également des correspondants nationaux à plein temps et à temps partiel dans les pays suivants: Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Estonie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ukraine et d'autres pays de la CEI.

57. Il existe deux équipes consultatives multidisciplinaires:

- l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Europe centrale et orientale, qui est située à Budapest et dessert les pays suivants: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Moldova, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Ukraine et Yougoslavie;
- l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, qui est située à Moscou et dessert les pays suivants: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Fédération de Russie, Tadjikistan et Turkménistan.

Le montant total des ressources pour la région reste inchangé par rapport à l'exercice biennal 2000-01.

Services d'appui

Tableau A1-9. Budget opérationnel: services d'appui

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2000-01)	Autres dépenses	Ressources totales
Objectifs stratégiques – Services d'appui					
Bibliothèque et services d'information	19 / 0	28 / 6	5 144 088	1 901 947	7 046 035
Informatique et communications	50 / 0	33 / 0	9 947 392	1 821 186	11 768 578
Administration interne	12 / 0	166 / 0	16 810 584	13 038 968	29 849 552
Publications	23 / 0	10 / 0	4 187 716	810 654	4 998 370
Total 2002-03	104 / 0	237 / 6	36 089 780	17 572 755	53 662 535
Total 2000-01	106 / 10	255 / 6	38 100 341	17 465 554	55 565 895

58. *Bibliothèque et services d'information.* Le Bureau de la bibliothèque et des services d'information crée un réseau d'information et de partage des connaissances avec des produits d'information électronique et imprimée sur les grandes questions sociales et du travail. Il garantit un accès permanent à ces ressources et leur partage avec le personnel du BIT au siège et dans les bureaux extérieurs, les mandants et les chercheurs.

59. *Informatique et communications.* Ce service est chargé de l'infrastructure informatique du BIT (matériel, logiciels et connexions), de la fourniture de services de consultants en matière de développement des applications, de l'administration des bases de données, de la recherche et des activités de développement dans le domaine informatique, et des normes informatiques.

60. *Administration interne* gère et administre les services bâtiments, voyages, transports et assurances, et contrôle les tâches confiées à des sociétés extérieures, notamment la sécurité, la restauration et le nettoyage. Ce service s'occupe également des achats, du téléphone, des télécopieurs et des services de messagerie, ainsi que de la maintenance du système central de classement et d'archivage.

61. *Publications.* Ce service produit, commercialise et distribue les publications du BIT.

62. Par rapport à l'exercice biennal précédent, les ressources ont été amputées de 1,9 million de dollars, en grande partie par la réduction du nombre d'années de travail des services généraux (neuf postes sur un total de 127), qui a été rendue possible par le recours accru à l'informatique des services d'appui.

Services de management

Tableau A1-10. Budget opérationnel: services de management

Budget ordinaire	Services organiques (années/mois de travail)	Services généraux	Dépenses de personnel (en dollars constants de 2000-01)	Autres dépenses	Ressources totales
Services de management					
Direction générale	19 / 4	20 / 0	5 074 909	1 264 817	6 339 726
Développement des ressources humaines	34 / 10	66 / 2	11 010 442	4 298 155	15 308 597
Services financiers					
Cabinet du directeur exécutif	2 / 0	2 / 0	582 128	9 267	591 395
Services financiers	30 / 0	74 / 4	10 754 834	508 534	11 263 368
Programmation et gestion	26 / 5	7 / 0	4 461 844	238 977	4 700 821
Total 2002-03	112 / 7	169 / 6	31 884 157	6 319 750	38 203 907
Total 2000-01	118 / 10	160 / 8	32 235 868	5 458 239	37 694 107

63. Le programme *Direction générale* est chargé de la direction exécutive du Bureau. Le montant total des ressources est le même que pour l'exercice précédent.

64. Le programme *Développement des ressources humaines* gère la planification du personnel et l'organisation des carrières. Il administre également les politiques, règlements et pratiques applicables au personnel, ainsi que les traitements, droits et prestations et la caisse maladie du personnel. Les ressources prévues pour ce département ont été augmentées de 306 000 dollars environ par rapport à 2000-01. Des ressources supplémentaires équivalant à 600 000 dollars permettront d'appliquer le nouvel accord collectif sur le règlement des différends. Cette augmentation est en partie résorbée par la diminution des dépenses d'administration des ressources humaines.

65. Le programme *Services financiers* est chargé d'assurer le bon accomplissement des tâches et des obligations financières conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière. Des crédits sont prévus pour le *Cabinet du directeur exécutif*. Les ressources du département ont été augmentées de 300 000 dollars afin de pourvoir au développement et à l'utilisation future de la technologie d'Internet et de fournir un appui aux anciens systèmes pendant la phase de développement des nouveaux systèmes financiers.

66. Le programme *Programmation et gestion* fournit au Conseil d'administration et à la Conférence, sous la conduite du Directeur général, l'analyse et les propositions nécessaires pour définir le programme d'activités de l'OIT et pour en suivre et en évaluer l'exécution. Il conseille le Bureau sur les mesures à prendre pour améliorer les structures internes et les systèmes de gestion et fournit un appui à cet effet. Il comporte une unité de vérification interne des comptes qui relève du Directeur général. Les ressources ont été réduites d'environ 96 000 dollars.

Autres provisions budgétaires

67. Ce programme comprend les ressources budgétaires nécessaires au versement des contributions à plusieurs fonds de l'OIT, aux organes du régime commun des Nations Unies et à d'autres comités ou commissions interinstitutions, ainsi que des crédits pour des objets de dépenses qui ne relèvent spécifiquement d'aucun autre grand programme.

68. Les augmentations équivalant à 306 000 dollars des Etats-Unis sont dues essentiellement à une augmentation des crédits destinés à financer la contribution de l'OIT à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel au titre de l'assurance des fonctionnaires retraités. Cette augmentation a été en partie résorbée par la réduction de la contribution à la Caisse des pensions du personnel du BIT et des dépenses afférentes au Tribunal administratif.

69. *Annuités dues pour le bâtiment du BIT.* Une provision est constituée pour le versement de deux annuités de 3 702 300 francs suisses, en 2002 et 2003 (soit 4 839 590 dollars pour l'exercice biennal), en remboursement du prêt accordé par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour le bâtiment du BIT.

70. *Caisse des pensions du personnel du BIT.* En tenant compte de la dernière évaluation actuarielle de la caisse et tout en maintenant l'engagement de l'OIT de continuer à assurer le versement des prestations imparties par cette caisse, on a pu ramener le montant estimatif, en termes réels, de la contribution à imputer sur le budget ordinaire à 1,02 million de dollars pour la période biennale 2002-03, soit une diminution de 482 000 dollars environ.

71. *Caisse de versements spéciaux.* Cette caisse a pour objet d'effectuer périodiquement des versements à titre gracieux à d'anciens fonctionnaires ou à leurs conjoints, conformément aux critères approuvés par le Conseil d'administration. Il est proposé de maintenir à 200 000 francs suisses la contribution à cette caisse, financée par le budget ordinaire.

72. *Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel: contribution au titre de l'assurance des fonctionnaires retraités.* Cette dotation, qui s'élève à près de 9,9 millions de dollars, correspond à la contribution de l'OIT à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel au titre de l'assurance des fonctionnaires retraités, des bénéficiaires d'une pension d'invalidité et des survivants (conjoints et orphelins). Ce chiffre reflète une augmentation de l'ordre de 906 000 dollars en termes réels, qui s'explique par l'augmentation attendue du nombre des fonctionnaires retraités.

73. *Contribution au Fonds pour le bâtiment et le logement.* La contribution proposée à ce fonds reste de 365 000 francs suisses.

74. *Contributions versées à divers organes du régime commun des Nations Unies et à d'autres comités ou commissions interinstitutions.* Ces contributions se répartissent comme suit:

Corps commun d'inspection (390 000 dollars)

Comité consultatif pour les questions administratives (86 910 dollars)

Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (40 840 dollars)

Commission de la fonction publique internationale (607 210 dollars)

Comité de coordination des systèmes d'information (78 170 dollars)

Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité (70 000 dollars)

Service médical commun (1 021 700 dollars)

Le crédit total de près de 2,3 millions de dollars couvre les contributions de l'OIT à ces diverses entités du régime commun des Nations Unies et demeure, en termes réels, au même niveau que pendant la période biennale 2000-01. Le Bureau examine la possibilité de créer un service de

sécurité et de santé au travail qui intégrerait le service de santé tout en adoptant une stratégie active de promotion de la santé des membres du personnel et d'un milieu de travail sain et sûr. Si l'on décide d'aller dans ce sens, les ressources nécessaires à cet effet ne devraient pas dépasser celles qui sont nécessaires au Service médical commun.

75. *Frais de vérification externe des comptes.* Les ressources prévues sous cette rubrique, qui s'élèvent à 596 000 dollars environ, doivent couvrir les frais de vérification de tous les fonds commis à la garde du Directeur général (budget ordinaire, ressources du PNUD, fonds de dépôt, comptes extrabudgétaires et autres comptes spéciaux).

76. *Tribunal administratif.* Les ressources allouées à ce sous-programme couvrent la rémunération du greffier du Tribunal administratif et une partie des autres dépenses de fonctionnement en fonction de la part du personnel du BIT dans les effectifs des organisations qui reconnaissent la compétence du Tribunal. A la suite de la décision prise par le Conseil d'administration en mars 1999, la composition des autres dépenses de fonctionnement du Tribunal qui sont partagées avec les autres organisations a été étendue et couvre aujourd'hui toutes les dépenses afférentes au greffier adjoint, aux services de secrétariat, aux frais de mission, de traduction et de mise à jour de la banque de données sur la jurisprudence du Tribunal, aux honoraires des juges et aux frais de voyage. Cette nouvelle méthode de répartition des coûts entre les organisations a permis de réduire les dépenses en termes réels de 120 000 dollars environ pour la période biennale 2002-03.

77. *Représentation du personnel.* L'article 10.1 du Statut du personnel accorde aux membres du Comité du Syndicat du personnel le temps qui leur est nécessaire pour représenter le personnel du Bureau lors de consultations portant sur les conditions de travail et d'emploi. Comme lors des précédentes périodes biennales, une dotation de 4/00 années de travail des services organiques et de 1/00 année de travail des services généraux devrait permettre de financer en partie le remplacement des membres du Comité du Syndicat du personnel dans les services où ils travaillent habituellement. Une dotation complémentaire de 2/00 années de travail des services généraux est prévue pour le financement d'un secrétaire pour le Syndicat du personnel.

78. *Ecole internationale de Genève.* La contribution à l'École internationale de Genève s'élève à 88 400 francs suisses.

79. *Services de crèche et de garderie.* Comme pour la précédente période biennale, des crédits s'élevant à 270 000 francs suisses ont été ouverts pour financer les services d'une crèche.

80. *Dettes non soldées.* Un montant de 2 000 dollars est alloué, conformément à l'article 17 du Règlement financier, pour les paiements à effectuer en 2002-03 au titre d'opérations prévues au budget d'exercices antérieurs qui ne peuvent être imputées à aucun autre poste du budget.

Partie II: Dépenses imprévues

81. Des crédits sont prévus sous cette rubrique pour couvrir les dépenses imprévues ou exceptionnelles, c'est-à-dire celles qui peuvent devoir être engagées lorsque, par suite de décisions du Conseil d'administration postérieures à l'adoption du budget, ou pour toute autre raison, un crédit budgétaire approuvé s'avère insuffisant pour atteindre les objectifs envisagés, ou lorsque le Conseil approuve une catégorie de travaux ou une activité pour lesquelles aucun crédit budgétaire n'a été ouvert.

82. Conformément à l'article 15 du Règlement financier, aucune fraction des ressources prévues sous cette rubrique ne peut être utilisée à d'autres fins sans l'autorisation préalable expresse du Conseil d'administration.

83. Les dépenses additionnelles totales autorisées par le Conseil d'administration pour les derniers exercices ont atteint les montants suivants:

<i>Exercice</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
1990-91	8 804 500
1992-93	2 325 000
1994-95	1 378 500
1996-97	438 900
1998-99	8 682 250

84. En principe, le financement de ces dépenses autorisées doit être assuré en premier lieu et dans toute la mesure possible à l'aide des économies budgétaires ou, à défaut, à l'aide des ressources prévues sous cette rubrique et, enfin, une fois ces crédits épuisés, par prélèvement sur le Fonds de roulement.

85. A sa 221^e session (novembre 1982), le Conseil d'administration a souscrit à la proposition du Directeur général tendant à ce que le montant des crédits prévus sous cette rubrique soit fixé à un niveau plus réaliste. Toutefois, compte tenu des contraintes financières actuelles, il n'a pas été possible de relever ce montant. En conséquence, le Directeur général, qui est certes conscient de la nécessité de maintenir ces ressources à un niveau raisonnable par rapport au volume du budget, propose de ne pas en modifier le montant par rapport à la période biennale 2000-01 (soit 875 000 dollars).

Partie III: Fonds de roulement

86. Le Fonds de roulement a été créé pour servir les objectifs définis à l'article 19.1 du Règlement financier, à savoir:

- a) pour financer les dépenses budgétaires en attendant le versement de contributions ou d'autres recettes;
- b) dans des cas très particuliers, et avec l'autorisation préalable du Conseil d'administration, pour fournir des avances en vue de faire face à des besoins imprévus et à des circonstances exceptionnelles.

87. *Montant du Fonds de roulement.* A sa 80^e session (juin 1993), la Conférence internationale du Travail a fixé le montant du Fonds de roulement à 35 millions de francs suisses au 1^{er} janvier 1993.

88. *Remboursement des prélèvements.* En vertu des dispositions actuelles de l'article 21.2 du Règlement financier, tout excès des dépenses budgétaires sur les recettes budgétaires pour la période biennale 2000-01 devrait être financé par prélèvement sur le Fonds de roulement. Des crédits seraient ouverts dans cette partie du budget pour le remboursement de ce prélèvement en vue d'une mise en recouvrement auprès des Etats Membres en 2003.

89. Toutefois, à sa 279^e session (novembre 2000), le Conseil d'administration a décidé de recommander à la 89^e session (juin 2001) de la Conférence internationale du Travail que l'article 21.2 du Règlement financier soit modifié de manière à ce que tout prélèvement effectué sur le Fonds de roulement pour couvrir un déficit de trésorerie résultant directement d'une insuffisance de recettes puisse être remboursé au cours de la (des) période(s) biennale(s) suivante(s) sur les arriérés de contributions reçus. Les dispositions de l'article 21.2 évoquées ci-dessus ne s'appliqueraient qu'à la partie du déficit de trésorerie résultant d'un dépassement des dépenses budgétisées pour des objets de dépenses supplémentaires autorisés par le Conseil d'administration. Il ne devrait donc pas être nécessaire d'ouvrir des crédits dans cette partie du budget en 2002-03.